

#AidonsNosPME : Directives relatives au vote pour le prix Choix du public

Période de vote

La période de vote pour le prix Choix du public 2026 dans le cadre de la campagne #AidonsNosPME commencer le 1er octobre à 00 h 01 (HE) et à prendre fin à 23 h 59 (HE) le 8 octobre 2026 (la « période de vote »). Les membres du public sont invités à voter pour leur entreprise préférée de la campagne #AidonsNosPME 2026 (le « prix Choix du public ») à telus.com/GagnantsPME. Aucune autre forme de vote n'est acceptée.

Admissibilité au vote

Limite d'un (1) vote par personne pendant la période de vote. L'utilisation de tout outil de vote de tiers, comme des outils conçus pour obtenir plus de votes, qui n'est pas fondé sur les mérites des propositions est strictement interdite.

Les commanditaires du concours se réservent le droit de supprimer ou d'invalider tout vote s'il semble, à leur seule discrétion, effectué par la même personne au moyen d'identités ou de comptes différents. L'utilisation de toute méthode robotisée, automatisée ou programmée, ou tout autre mécanisme frauduleux déterminé par TELUS à son entière discrétion peut annuler tous les votes.

TELUS se réserve le droit, à son entière discrétion, de disqualifier tout gagnant confirmé qui recevra le prix Choix du public s'il est établi que le gagnant (ou une partie agissant en son nom) a participé à un vote frauduleux, trompeur ou inéquitable ou a été encouragé à le faire.

Prix Choix du public

L'entreprise ayant recueilli le plus grand nombre de votes admissibles à la fin de la période de vote recevra le prix Choix du public, soit un montant supplémentaire de 25 000 \$ CA en financement direct. En cas d'égalité, TELUS procédera à un tirage au sort parmi les gagnants ex æquo pour déterminer l'entreprise gagnante.

Protection des renseignements personnels et communications

En prenant part au vote, les participants acceptent que leurs nom, **adresse de courriel, adresse IP ou résultats de vote** soient utilisés à des fins de publicité et d'administration de concours dans tout média auquel TELUS et ses partenaires ont recours, sans paiement ni autre rémunération. Les participants acceptent que le groupe d'entreprises TELUS et les commanditaires du concours, y compris la [Banque Scotia](#), Samsung, Google, Salesforce et leurs sociétés affiliées respectives utilisent leurs renseignements personnels, notamment pour leur transmettre des offres à durée limitée, des offres promotionnelles ou des sondages. Pour en savoir plus, consultez le site du Centre de protection de la vie privée de TELUS, à telus.com/vieprivee.

Perturbations techniques et décisions définitives

TELUS ne peut être tenue responsable des défaillances techniques, de la congestion du réseau ou des pannes du site Web qui empêchent un participant de voter. TELUS se réserve le droit, à son entière discrétion, de suspendre, de prolonger, d'annuler ou de modifier la période de vote ou le processus en cas d'interruption technique, de brèche de sécurité ou d'intervention non autorisée.

Toutes les décisions prises par TELUS concernant la validité du vote, le décompte et l'admissibilité des participants sont définitives et exécutoires.